

# Appel à candidature

*TALM-Tours & Ville de Luynes*

## ■ RÉSIDENCE *LES AFFLUENTES*

À destination des jeunes diplômé·es TALM  
entre 2022 et 2026, domicilié·es sur l'une des  
communes de Tours Métropole Val de Loire

---

## CONTEXTE

### ■ L'École supérieure d'art et de design TALM – Tours, Angers, Le Mans

Accompagner les jeunes diplômé·es dans leur parcours d'insertion professionnelle est un enjeu pour les écoles supérieures d'art et de design. Le dispositif de résidences *Les Affluentes*, initié par TALM, s'inscrit pleinement dans cette perspective.

*Les Affluentes* renvoient à la dynamique des rivières du territoire de TALM (la Maine, la Mayenne, la Jouanne, la Vienne, le Loir, l'Indre, etc.) qui se nourrissent et s'enrichissent d'apports mutuels et constants, au cœur du bassin fluvial de la Loire. Les résidences se déploient donc selon une géographie particulière et empruntent au modèle environnemental sa logique écosystémique pour fédérer un ensemble significatif d'acteurs interrégionaux.

*Les Affluentes* sont portées par les trois sites de TALM, en partenariat avec des structures publiques et privées de leurs territoires.

Dans ce cadre, et afin d'enrichir le parcours des artistes diplômé·es de TALM et renforcer leur professionnalisation, TALM-Tours et la Ville de Luynes s'associent pour mettre en place un dispositif de soutien permettant à un·e jeune diplômé·e de TALM de bénéficier de 6 semaines de résidence à Luynes en 2026.

### ■ Ville de Luynes

À seulement quelques kilomètres à l'ouest de Tours, Luynes se situe dans le périmètre du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et fait partie de la métropole « Tours Métropole Val de Loire ». La commune est accessible en bus depuis la gare de Tours avec la ligne 50 ou 57 du réseau de transport Fil Bleu. La commune se distingue par ses richesses patrimoniales exceptionnelles et séduit par son cadre de vie préservé et son caractère de « ville à la campagne ».

La commune de Luynes se distingue par ses nombreux monuments remarquables classés : ses halles du XV<sup>e</sup> siècle (classées par décret du 21 octobre 1930), sa maison à pans de bois du XVI<sup>e</sup> siècle (classement par arrêté du 13 décembre 1978), ses vestiges de l'aqueduc romain (classement par liste de 1862), ou inscrits : son château (XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>), l'ancien prieuré de Saint-Venant (XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècle) et les ruines de la villa-gallo-romaine, le manoir de Malitourne (XVII<sup>e</sup> siècle), la chapelle de l'ancien couvent des chanoinesses (XV<sup>e</sup> siècle), la Mignonnerie (XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> siècle). Ces monuments historiques font de ce village un lieu d'histoire et de patrimoine. Les autres éléments typiques et identitaires bâtis de grande qualité créent l'écrin de cet ensemble remarquable.

Les 5 236 habitants (population légale 2021 en vigueur au 01/01/2021) de la ville de Luynes vivent sur un territoire d'une surface de 34, 17 km<sup>2</sup>, répartis dans un cœur de bourg où se concentre l'identité architecturale spécifique, et une amorce de plateau bâti depuis 1970. Les varennes agricoles et tout le reste du territoire sont constitués de forêts, de maraîchage et de cultures avec un habitat dispersé constitué de demeures, d'anciennes closeries et de fermes.

L'ensemble formé par le château, le coteau, les varennes, l'aqueduc et la Loire a été classé au titre des sites par décret en conseil d'état en date du 4 juin 2018. Le site classé de Luynes compte parmi les expressions les plus significatives du paysage culturel du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial. L'ensemble forme une composition paysagère saisissante, la silhouette du château sur son promontoire émergeant sans entrave, d'un contexte agricole et naturel préservé. Depuis les coteaux, depuis le val, la levée et le bord de Loire très proches, depuis la rive opposée, des vues permettent la perception de cette organisation typique, dictée par la vallée, et conservée au cours des siècles. La qualité paysagère du site, les éléments patrimoniaux qui le composent lui confèrent un intérêt pittoresque. L'interaction entre le fleuve et l'homme, les formes architecturales qui en ont découlées, font de ce territoire préservé un exemple singulier du patrimoine ligérien, paysage culturel spécifique.

Parallèlement au classement du site, Luynes a candidaté et obtenu en 2015 le label Plan de Paysage décerné par le ministère de l'Environnement avec 4 autres communes, toutes concernées par le classement de site qui déborde de Luynes (Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph et Savonnières). Un programme d'actions (communales ou intercommunales) a été établi en associant la population et la société civile sous forme de forums publics et participatifs. L'objectif est de rendre concrètes et vivantes les règles de protection du site classé pour préserver par l'animation le grand paysage ligérien.

Enfin, pour assoir tous ces principes de préservation du paysage mais aussi du bâti de façon opposable, traduire et organiser réglementairement les principes de développement territorial par le patrimoine, la commune a prescrit en 2015 l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) parallèlement à la mise en révision du PLU. Ces deux documents sont entrés en vigueur le 12 avril 2021 après approbation du conseil municipal et du conseil métropolitain. Luynes est désormais reconnue Site Patrimonial Remarquable.

Cet environnement préservé a permis d'obtenir depuis 2020 le label « Petite Cité de Caractère ».

## CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE TRAVAIL PROPOSÉES AUX ARTISTES

L'artiste lauréat·e bénéficiera :

- d'une résidence de 6 semaines à Luynes du 21 septembre au 31 octobre 2026 ;
- d'une bourse de résidence de 2 500 € ;
- d'un espace de travail ;
- d'un accompagnement artistique et professionnel (par la responsable du service culturel de Luynes et par la responsable de la professionnalisation de TALM) ;
- d'un accès aux ressources de TALM-Tours (ateliers techniques, bibliothèque) ;
- d'une exposition.

Le logement, les frais de transport et les repas ne sont pas pris en charge dans le cadre de la résidence.

Le ou la jeune diplômé·e est invité·e à être disponible sur le temps de la résidence et à être actif·ve dans le processus d'insertion professionnel, à travers :

- une présence régulière dans l'espace de travail ;
- la production d'une ou plusieurs pièce(s) ;
- la prise d'initiatives ;
- le respect des contraintes.

## ENJEUX SPÉCIFIQUES

Luynes souhaite que l'artiste en résidence dialogue avec son patrimoine culturel, patrimonial et paysager. Ce projet s'attachera à comprendre le territoire avec son histoire, sa physionomie, la géographie de ses paysages mais aussi à rencontrer les habitant·es qui l'animent, y travaillent et le font vivre au quotidien.

Ce programme de résidence artistique vise à soutenir la jeune création.

## À QUI S'ADRESSE L'APPEL À CANDIDATURE ?

Il s'adresse aux titulaires du Diplôme national supérieur d'expression plastique, obtenu entre 2022 et 2026 (inclus), de TALM.

Les candidat·es devront être domicilié·es, ou bénéficier d'un pied à terre le temps de la résidence, sur l'une des communes de Tours Métropole Val de Loire, le logement n'étant pas pris en charge.

Les diplômé·es qui ont déjà bénéficié du dispositif *Les Affluentes* les années précédentes ne seront pas prioritaires.

---

## LE COMITÉ DE SÉLECTION

Outre l'évaluation du parcours du candidat-e, les membres du comité, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Luynes, au protocole de travail envisagé et au réalisme du projet au regard des conditions offertes (budget, espace, temps imparti).

## CALENDRIER

- Diffusion de l'appel à candidature : du 29 juin au 23 août 2026
- Date limite d'envoi du dossier de candidature : 23 août 2026, 23h59
- Comité de présélection : semaine du 31 août 2026
- Comité de sélection : semaine du 7 septembre 2026
- Réponse aux candidat-es : semaine du 14 septembre 2026
- Période de résidence à Luynes : du 21 septembre au 31 octobre 2026
- Exposition : du 23 janvier au 13 février 2027
- Vernissage : 22 janvier 2027

## MODALITÉS DE CANDIDATURES

Chaque candidat-e soumet :

- un dossier artistique (texte(s) et iconographie) comprenant des réalisations représentatives de sa démarche et de ses recherches ;
- un C.V. ;
- une lettre de motivation incluant (2 à 4 pages maximum) :
  - une description des raisons pour lesquelles votre travail justifie la nécessité de cette résidence
  - le projet artistique que vous souhaiteriez mener à bien à Luynes.

Conditions d'éligibilité, outre la qualité du travail artistique/de design et du projet de création soumis :

- être titulaire du Diplôme national supérieur d'expression plastique (2022, 2023, 2024, 2025 ou 2026)
- être diplômé-e de TALM option *Art* ou *Design* ;
- être autonome dans ses trajets et son logement ;
- garantir une implication continue et communiquer régulièrement l'état d'avancement du projet à la responsable de la professionnalisation de TALM.

Toutes les pratiques relevant du domaine des arts visuels sont éligibles.

Toute candidature incomplète ou hors-délai sera rejetée, sans recours possible.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cet appel à candidature sont utilisées uniquement à des fins de gestion de la résidence et ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers.

Les dossiers sont à adresser par mail exclusivement au format numérique (PDF) à : [professionnalisation@talm.fr](mailto:professionnalisation@talm.fr) et à [culture@luynes.fr](mailto:culture@luynes.fr)

À intégrer dans l'objet du mail : CANDIDATURE TALM x LUYNES / NOM ET PRÉNOM

- **Date limite d'envoi : 23 août 2026, 23h59.**

## CONTACTS

**Service culturel de la ville de Luynes**  
Violette Samson  
[culture@luynes.fr](mailto:culture@luynes.fr) / 02 47 55 56 60

**Service professionnalisation TALM**  
Mélaine Rouger  
[professionnalisation@talm.fr](mailto:professionnalisation@talm.fr) / 06 14 15 25 98

---

## ANNEXE

Visuels de la ville de Luynes

(crédits photos : Vincent Dupré et Bertrand Ritouret pour la vue aérienne)



Visuels de l'espace de travail - Local Vrillon



Visuel du lieu d'exposition - Centre culturel La Grange  
(crédits photos : Vincent Dupré)



Visuel de la salle d'exposition (49 m<sup>2</sup>)

